Coll FRC5081

LISTE DES PROSCRITS
PAR LE TIERS-ETAT DE PARIS.

Les ſcènes ſanglantes qui ſe ſont paſſées à la Greve, ont donné lieu de dire qu'il y avoit encore un certain nombre de victimes dévouées à la vindicte publique. Le fait eſt vrai, & nous croyons devoir les faire connoître.

Le Peuple, qui ſeul a droit de faire les Loix, comme de donner les pouvoirs, a proſcrit à jamais,

1°. Le Despotisme, qui commandoit aux bourſes, à la liberté & à la penſée des Citoyens, qui entretenoit les corvées, rempliſſoit les priſons, & ſubſtituoit la peine arbitraire aux châtimens néceſſaires que décerne la Loi.

2°. Le Monopole, qui achetoit les moiſſons avant qu'elles ne fuſſent venues

M L W 9038

à maturité, & avoit la barbare adreſſe de maintenir toujours la miſere à un certain degré, & faiſoit de la diſette un état permanent.

3°. Le RÉGIME de la Police, qui, ſans compter la plus affreuſe inquiſition, frappoit à tort & à travers, encourageoit le vice en faveur de l'ordre, & faiſoit une criminelle ſpéculation du jeu, de la proſtitution, de l'eſpionage.

4°. Le PRÉJUGÉ ſur les diſtinctions nobiliaires, qui donnoit aux Privilégiés les honneurs, les penſions, les places, les commiſſions, les grandes charges, les graces de tout genre, & fermoit la carriere aux talens, aux vertus nés & cultivés dans le ſecond ordre.

5°. Le RÉGLEMENT prohibitif à l'uſage du Code financier, qui étoit venu à bout de faire que le Laboureur ſemoit pour autrui, & que le Propriétaire n'étoit que le fermier de ſes biens.

6°. La CENSURE, qui écartoit la vérité du Trône, & fourniſſoit aux Miniſtres un

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

moyen ſûr d'enſevelir leur ténébreuſe adminiſtration, puiſque tous les livres deſtinés à dévoiler leurs erreurs, étoient jettés ſous le pilon, ou ne pénétroient pas dans la France.

7°. Les GEOLIERS de l'Etat, c'eſt-à-dire, des hommes aſſez vils pour ſe rendre les miniſtres des vengeances particulieres, & précipiter dans l'horreur des cachots des imprudens qui avoient humilié la faveur, ou des enthouſiaſtes qui s'étoient fait les champions de la liberté.

8°. L'ABUS dans les ſubventions du Clergé, qui prêtoit au lieu de payer, & trouvoit juſques dans ſes emprunts une augmentation de richeſſes.

9°. La FÉODALITÉ, qui entretenoit, autant qu'il étoit en elle, l'ancien eſclavage, & qui aviliſſoit l'état de l'homme, en établiſſant des diſtances qui déſoloient l'orgueil de ceux qui ſe voyoient conſtamment mépriſés.

Tels ſont les Proſcrits auxquels le Peuple a juré une immortelle haine, & qu'il vien-

667

dra à bout d'anéantir, sous la protection de la Municipalité qu'il invoque ; & c'est à son Roi qu'il va porter l'hommage & les gages de cette grande victoire. Il ne veut pour récompense que la gloire de la Nation, & la félicité de tous les Ordres.

A PARIS, chez MARADAN, Libraire, rue Saint André-des-Arts, Hôtel de Château-vieux, & de l'Imprimerie de N. H. NYON, rue Mignon.